



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Vendredi 17 mai 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU JEUDI 23 MAI 2024 A 20H30

Délibération N° 20240501 : COHESION SOCIALE : CONVENTION EN GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise M. le maire ou son représentant à signer la convention de réservation de logements en gestion en flux avec les organismes de logements sociaux.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240502 : SUBVENTION D'EQUILIBRE COMMUNE - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'effectuer un virement du budget de la commune vers le budget du C.C.A.S. pour un montant de 80 000 euros, somme permettant d'équilibrer le budget du C.C.A.S.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240503 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime adopte cette délibération concernant l'attribution d'une subvention de 22 000 € à l'association des œuvres sociales du personnel communal, et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240504 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité moins trois voix contre (Mme Claire Maylié, Messieurs Nicolas Druilhe et Alexandre Jurado), accepte d'allouer la subvention de 150 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 23

Absentions : 0

Vote contre : 3

Délibération N° 20240505 : SUBVENTION 2024 A LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX 31-65

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 4 000 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240506 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION FANFARNAUM

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 800 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240507 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION FOYER RURAL RENE LAVERGNE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 15 000 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240508 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION SLOW FOOD MIDI-TOULOUSAIN

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 600 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240509 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION C'MA CREA

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 400 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240510 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION AMISPLEGIQUES

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 900 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 202405011 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION STADE TOULOUSAIN ESCRIME

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 2 000 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240512 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION BUZOKU AUZEVILLE JUDO

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 1 750 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20240513 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION BASKET LABEGE AUZEVILLE CLUB

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 2 500 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240514 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION ROLLER CLUB TOULOUSAIN

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 1 000 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240515 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION SPORT LOISIRS AUZEVILLE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 400 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240516 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION CLUB RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 2 200 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240517 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORTS DES COTEAUX

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 1 500 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240518 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION BUREAU DES SPORTS DE L'ENSAT

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 1 450 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240519 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION GR TOULOUSE

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 700 € et charge M. le maire de l'attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240520 : ASSOCIATIONS CULTURELLES - CONVENTIONS DE MOYENS

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime approuve le conventionnement avec les associations culturelles citées dans la délibération pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 aout 2025.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240521 : ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS DE MOYENS

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime approuve le conventionnement avec les associations sportives citées dans la délibération pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240522 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES - ANNÉE 2024

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte les subventions mentionnées dans la délibération et charge M. le maire de les attribuer.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240523 : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT-ECOLE) ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime autorise M. le maire à signer ladite convention.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240524 : PRISE EN CHARGE DE LUNETTES D'UN ENFANT SUITE A UN ACCIDENT

↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité moins une voix contre (Mme Marie-Pierre Madaule) et quatre abstentions (Mmes Christelle Turroque, Bakhta Kelafi, Farida Vincent et M. Jean-Baptiste Puel), accepte la prise en charge du remplacement des lunettes à hauteur de 43.20 €. Cette somme sera remboursée à la famille sur présentation de la facture de l'opticien.

Vote pour : 21

Absentions : 4

Vote contre : 1

Délibération N° 20240525 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION EMPLOI PERMANENT REDACTEUR TC

↪ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire, de modifier le tableau des emplois et des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240526 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

↪ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240527 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A TEMPS NON COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

↪ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide unanimement d'adopter la proposition du maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240528 : TRAVAUX - RENOVATION DE DEUX POINTS LUMINEUX - ALLEE DE LA GRANDE OURSE

↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime :**

- **approuve le projet présenté,**
- **décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres, imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.**

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240529 : AMENAGEMENT PONCTUEL DE SECURITE : SECURISATION TRAVERSEE PIETONNE RD813 ARRET BUS MOULIN ARMAND

↳ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal unanime accepte :**

- **la réalisation de ces travaux,**
- **confie au SICOVAL, par voie de convention, les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre des travaux,**
- **autorise M. le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20240530 : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION LISA

↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime accepte d'allouer la subvention de 150 € et charge M. le maire de l'attribuer.**

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Affichée en mairie le 24 mai 2024 et elle sera publiée à compter du 24 mai 2024.